

## Personnes prises en charge pour autres affections cardiovasculaires en 2019

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

([https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport\\_charges\\_et\\_produits\\_-\\_propositions\\_de\\_lassurance\\_maladie\\_pour\\_2022\\_juillet\\_2021.pdf](https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf)).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée non prises en compte dans les 10 autres groupes de pathologies cardiovasculaires de la cartographie au cours de l'année n.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 351 100 personnes prises en charge pour autres affections cardiovasculaires, dont 40% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 65 ans et 70 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 39%, dont 46% sont des femmes. Le taux brut tous régimes confondus est de 5,3‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 5,17‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 2,21‰ sont prises en charge pour autres affections cardiovasculaires, contre 2,03‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 2,47‰ contre 2,04‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts  
des personnes prises en charge pour autres affections cardiovasculaires par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	10 500	10 000	22 600	33 800	57 600	74 800	209 300
Taux brut	1,76‰	1,34‰	2,77‰	8,45‰	16,73‰	28,62‰	6,61‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	9 300	8 600	15 700	17 300	27 400	63 600	141 800
Taux brut	1,62‰	1,07‰	1,79‰	4,02‰	7,11‰	15,98‰	4,1‰
<b>Total</b>							
Effectif	19 800	18 500	38 300	51 100	85 000	138 400	351 100
Taux brut	1,7‰	1,2‰	2,26‰	6,15‰	11,65‰	20,99‰	5,3‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés  
des personnes prises en charge pour autres affections cardiovasculaires par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	30 100	7,95‰	7,66‰	20 100	4,90‰	4,83‰	50 200	6,37‰	6,22‰
Bourgogne-Franche-Comté	10 600	8,09‰	7,07‰	6 600	4,68‰	4,22‰	17 300	6,32‰	5,64‰
Bretagne	11 100	6,96‰	6,34‰	8 000	4,62‰	4,19‰	19 100	5,74‰	5,23‰
Centre-Val de Loire	8 200	6,80‰	6,02‰	5 300	3,98‰	3,67‰	13 500	5,33‰	4,84‰
Corse	1 200	8,36‰	7,03‰	1 000	6,08‰	5,50‰	2 200	7,17‰	6,29‰
Grand Est	18 200	7,22‰	6,76‰	12 300	4,52‰	4,34‰	30 500	5,82‰	5,53‰
Guadeloupe	1 100	6,53‰	6,03‰	1 000	4,52‰	4,64‰	2 100	5,42‰	5,27‰
Guyane	600	6,61‰	10,57‰	500	4,97‰	10,52‰	1 100	5,71‰	10,54‰
Hauts-de-France	17 900	6,34‰	6,63‰	11 800	3,85‰	3,98‰	29 700	5,04‰	5,24‰
Ile-de-France	25 500	4,43‰	5,07‰	18 400	2,91‰	3,41‰	43 800	3,64‰	4,22‰
Martinique	900	5,57‰	4,89‰	700	3,64‰	3,49‰	1 600	4,49‰	4,12‰
Mayotte	< 100	0,27‰	0,55‰	< 100	0,08‰	0,11‰	< 100	0,16‰	0,34‰
Normandie	10 700	6,86‰	6,41‰	6 800	3,96‰	3,76‰	17 400	5,34‰	5,04‰
Nouvelle Aquitaine	23 500	8,27‰	7,07‰	15 600	5,00‰	4,39‰	39 100	6,56‰	5,71‰
Occitanie	18 400	6,49‰	5,79‰	12 400	4,01‰	3,71‰	30 800	5,19‰	4,74‰
Pays de la Loire	11 400	6,28‰	5,98‰	7 200	3,67‰	3,54‰	18 600	4,93‰	4,74‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18 000	7,30‰	6,47‰	12 700	4,65‰	4,29‰	30 700	5,91‰	5,36‰
Réunion	1 600	3,56‰	4,42‰	1 200	2,48‰	3,28‰	2 800	2,99‰	3,83‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité  
des personnes prises en charge pour autres affections cardiovasculaires par classe d'âge en 2019**

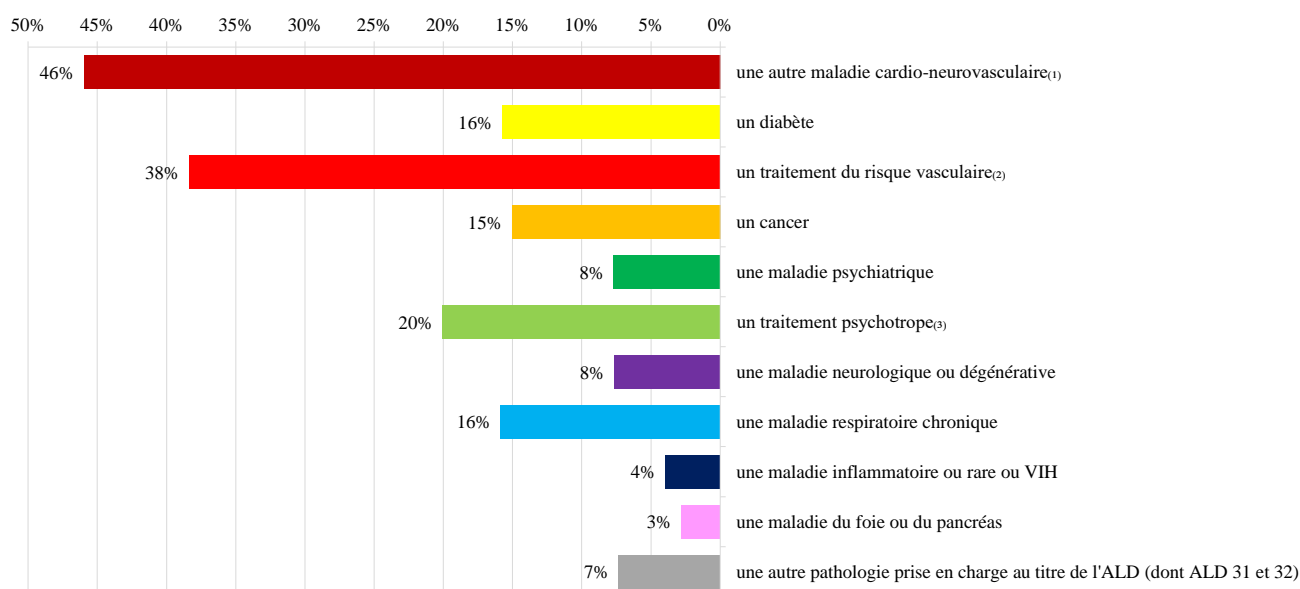
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	300	800	1 800	8 200	11 200
Effectif total	17 400	16 500	33 100	42 600	68 500	100 500	278 400
Taux brut	0,36%	0,30%	0,80%	1,78%	2,67%	8,16%	4,01%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour autres affections cardiovasculaires décédées en 2019 sont respectivement de 81 ans et de 84 ans.

### 4. Poly pathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour autres affections cardiovasculaires,  
pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

<sup>(1)</sup> dont 0,6% Syndrome coronaire aigu ; 15,1% Maladie coronaire chronique ; 1% Accident vasculaire cérébral aigu ; 7,3% Séquelles d'accident vasculaire cérébral ; 3,4% Insuffisance cardiaque aiguë ; 10,1% Insuffisance cardiaque chronique ; 7% Artériopathie oblitérante du membre inférieur ; 19,4% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 7,4% Maladie valvulaire ; 0,3% Embolie pulmonaire aiguë

<sup>(2)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

<sup>(3)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 589 millions d'euros (0,4%) sont attribués à la prise en charge pour autres affections cardiovasculaires :

- 234 millions d'euros pour les soins de ville (40%)
- 307 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (52%)
- 48 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (8%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 1 680 euros par personne (Tous régimes confondus).

### 6. Evolutions entre 2015 et 2019

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour autres affections cardiovasculaires est de 0,97%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est nulle. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,01 point.

#### b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux autres affections cardiovasculaires est de 4,09%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 0,25%.